Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212201396-20260603-0311052026-DE

COMMUNE DE MAGOAR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2026

**Délibération n°03-11-05-2026**

Date de convocation : 29 Avril 2026
Date d'affichage : 29 Avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 07
Absents : 01
Procuration : 01

**Présents : Messieurs Mesdames GOURIOU Arnaud, BOUILLENNEC Rachel, DESCHAMP Dominique, DOLO Katell, PARENT Fanny, RAOULT Jérôme.**

Secrétaire de séance : BOUILLENNEC Rachel

Absent : THOMAS Mathieu

Procuration : de THOMAS Mathieu donnée GOURIOU Arnaud

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Magoar, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURIOU Arnaud, Maire

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE**
**DREVISION DES LISTES ELECTORALES POUR LE MANDAT 2026-2032**

Après la mise en place du nouveau conseil municipal, suite aux élections municipales de mars 2026, vu le code électoral, articles L.19 et R.7, une commission de révision des listes électorales doit être mise en place.
Cette commission doit être composée de trois titulaires, un conseiller municipal, un délégué du tribunal judiciaire, un délégué de l'administration.
Ces représentants ne doivent pas être :
Pour le Conseiller municipal

- ni maire
- ni adjoint au maire titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence
- ni conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Pour les Délégués de l'administration et du tribunal judiciaire

- ni conseiller municipal ou ni agent municipal de la commune ;
- ni agent de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou des communes membres de ce dernier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal a désigné :

✓ Conseillère municipale : DOLO Katell
✓ Délégué de l'administration : STEUNOU Josiane
✓ Délégué du tribunal judiciaire : DIRIDOLLOU André

Fait et délibéré à Magoar, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 20 Mai 2026

BOUILLENNEC Rachel, Première Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR)

GOURIOU Arnaud
Maire

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR)